

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Version applicable au 20 mai 2026

## PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société Kelcible fournit des prestations de marketing digital, création de sites, maintenance, hébergement, formation et services associés. Elles s'appliquent à tout Client professionnel et prévalent sur tout document émanant du Client, sauf accord écrit contraire.

## Article I. Identification de la société

Les présentes conditions générales de vente et de services, ci-après les « Conditions Générales », engagent la société **KELCIBLE**, SASU au capital de 10 200 €, immatriculée au RCS d'Angers sous le numéro 489 660 571, dont le siège social est situé 1 boulevard Pablo Picasso, 49000 Angers., identifiée sous le numéro de TVA intracommunautaire FR48489660571, ci-après dénommée « Kelcible ».

## Article II. Définitions

Aux fins des présentes, les termes commençant par une majuscule auront la signification suivante :

« Client » désigne toute personne physique ou morale agissant à des fins professionnelles et souscrivant une ou plusieurs Prestations auprès de Kelcible.

« Conditions Générales » désigne le présent document régissant les relations contractuelles entre Kelcible et le Client.

« Devis » désigne tout document émis par Kelcible décrivant la nature, l'étendue, les conditions financières et, le cas échéant, la durée des Prestations commandées par le Client.

« Livrable » désigne tout élément, document, contenu, création, maquette, développement, accès, paramétrage, rapport, tableau de bord, compte-rendu, recommandation, support ou réalisation remis ou mis à disposition du Client dans le cadre de l'exécution des Prestations.

« Données » désigne tout contenu, fichier, base, information, texte, image, visuel, identifiant, statistique, donnée personnelle ou non, transmis par le Client ou accessible à Kelcible dans le cadre de l'exécution des Prestations.

« Prestations » ou « Services » désigne l'ensemble des services fournis par Kelcible au Client, notamment en matière de marketing digital, création de sites, création d'outils, maintenance, hébergement, connexions API, tracking, CRM marketing, automatisation, design, formation et plus généralement tout accompagnement digital confié à Kelcible.

« Abonnement » désigne toute prestation souscrite pour une périodicité récurrente, mensuelle ou annuelle, donnant lieu à facturation périodique.

« Site » désigne tout site internet, application, interface, landing page, extranet, outil métier ou actif digital du Client concerné par les Prestations.

« Plateforme tierce » désigne tout service, logiciel, régie, hébergeur, CMS, API, marketplace, réseau publicitaire ou outil édité par un tiers, notamment Google, Meta, Microsoft, OVH, CRM, CMS, ERP, outils d'emailing, d'analyse ou de visualisation.

## Article III. Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles Kelcible fournit au Client les Prestations commandées. Elles s'appliquent à l'ensemble des relations commerciales entre Kelcible et le Client, sauf stipulations particulières contraires figurant au Devis ou dans tout autre document contractuel accepté par écrit par les deux Parties.

Le fait de passer commande auprès de Kelcible emporte acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes Conditions Générales, lesquelles prévalent sur tout autre document émanant du Client, notamment ses éventuelles conditions générales d'achat, sauf acceptation expresse et écrite de Kelcible.

## **Article IV. Champ d'application et acceptation**

Les Conditions Générales entrent en vigueur à compter de la signature du Devis par le Client ou, à défaut de signature formelle, à compter du commencement d'exécution de la Prestation, du versement d'un acompte, de la validation par courriel, ou de toute manifestation non équivoque de l'accord du Client.

Le Client reconnaît avoir reçu, préalablement à sa commande, toutes les informations utiles lui permettant d'apprécier l'adéquation des Prestations à ses besoins. Il reconnaît également avoir pris connaissance des contraintes techniques, fonctionnelles et économiques propres aux environnements digitaux et aux plateformes tierces utilisées dans le cadre des Prestations.

## **Article V. Description des Prestations**

### **V-1. Prestations de marketing digital**

Kelcible propose au Client des prestations de conseil, d'accompagnement, d'audit, de pilotage et de mise en œuvre opérationnelle en matière de marketing digital. Ces prestations peuvent notamment porter sur le référencement naturel, le référencement payant, la stratégie d'acquisition, le marketing automation, le CRM marketing, l'email marketing, le paid media, l'analyse des performances, la visualisation de données, la conversion, les tests, les contenus, les landing pages et, plus généralement, toute action visant à améliorer la visibilité, l'acquisition, la fidélisation ou la performance digitale du Client.

Kelcible peut, dans ce cadre, être amenée à analyser les indicateurs de performance, à formuler des recommandations stratégiques, à paramétrer des outils, à concevoir des campagnes, à piloter des leviers d'acquisition, à produire des rapports, à proposer des optimisations, à créer ou améliorer des scénarios marketing, à structurer les parcours et à intervenir sur les outils nécessaires au bon déroulement de la mission.

Le Client reconnaît expressément que les prestations de marketing digital sont par nature évolutives et dépendantes de facteurs externes sur lesquels Kelcible n'exerce aucun contrôle, tels que les évolutions d'algorithmes, les règles des plateformes, la concurrence, les budgets, la qualité technique du Site, la saisonnalité, les choix du Client, les performances commerciales du Client, les données disponibles, les délais de validation ou encore les interventions de tiers. En conséquence, Kelcible n'est tenue, au titre de ces Prestations, que d'une obligation de moyens.

### **V-2. Prestations de création de sites, interfaces et outils**

Kelcible propose des prestations de création, refonte, conception, design, structuration, développement, paramétrage, intégration et optimisation de Sites, interfaces, landing pages, outils métiers, passerelles ou connexions API. Ces Prestations peuvent notamment comprendre des travaux d'UX/UI, d'arborescence, de maquettage, de développement spécifique, d'intégration, de paramétrage de modules, d'adaptation fonctionnelle, de recette, de mise en ligne ou d'accompagnement à la prise en main.

Sauf stipulation expresse contraire au Devis, Kelcible n'est pas tenue de fournir des prestations non expressément prévues, et notamment la rédaction exhaustive de contenus contractuels, réglementaires ou légaux, la saisie intégrale de données, la maintenance évolutive non prévue, l'acquisition de licences tierces, le développement de fonctionnalités supplémentaires, les interventions sur des outils ou développements de tiers ou toute demande nouvelle postérieure à la validation initiale du périmètre.

### **V-3. Prestations de maintenance, hébergement et services techniques**

Kelcible peut assurer des prestations de maintenance corrective, d'hébergement, de gestion technique, de sauvegarde, de mise à jour, de supervision ou de support. Ces prestations s'entendent dans les limites et exclusions prévues au Devis et aux présentes Conditions Générales.

Sauf mention contraire, la maintenance corrective ne couvre pas les anomalies liées à une mauvaise utilisation du Site ou de l'outil par le Client, les anomalies résultant d'une intervention d'un tiers ou d'un développement non réalisé par Kelcible, les anomalies résultant d'une évolution de l'environnement technique, technologique ou logiciel, ni les anomalies liées à une mise à jour de contenu, à un ajout de fonctionnalité, à une modification graphique, à une demande d'évolution ou à toute intervention sortant du périmètre correctif strictement convenu entre les Parties.

Kelcible facture directement les prestations d'hébergement lorsqu'elles sont incluses dans le périmètre contractuel. Dans ce cadre, Kelcible peut assurer la gestion technique des serveurs et services associés, y compris lorsqu'ils reposent sur des infrastructures de tiers. Le Client conserve toutefois la faculté de récupérer son hébergement dans les conditions prévues au contrat et sous réserve du règlement intégral des sommes dues.

#### **V-4. Prestations de formation**

Kelcible peut proposer des prestations de formation, de sensibilisation, de transfert de compétences, de montée en autonomie, de présentation d'outils ou de bonnes pratiques. Sauf stipulation particulière, ces prestations sont dispensées sur la base des informations, outils et supports disponibles au moment de leur réalisation. Elles ne sauraient garantir au Client un niveau de résultat déterminé, une certification, ni une maîtrise exhaustive des outils ou méthodes présentés.

#### **Article VI. Documents commerciaux et portée des informations**

Les informations figurant sur les supports commerciaux, documents de présentation, propositions, plaquettes, exemples, démonstrations, contenus de site internet, articles, contenus éditoriaux ou échanges précontractuels de Kelcible sont communiquées à titre indicatif. Seuls les éléments expressément repris dans le Devis accepté par le Client ont valeur contractuelle.

Kelcible se réserve le droit de faire évoluer à tout moment ses offres, méthodes, outils, process, partenaires, ressources, équipes, sous-traitants et modalités d'intervention, sous réserve que ces évolutions ne privent pas le Client de la substance des Prestations commandées.

#### **Article VII. Formation du contrat et commande**

Toute intervention de Kelcible donne lieu, sauf exception, à l'établissement préalable d'un Devis. La commande n'est réputée ferme et définitive qu'après acceptation expresse du Devis par le Client, matérialisée par sa signature, la mention « bon pour accord », ou tout autre mode d'acceptation non équivoque.

Tout Devis signé, daté et accepté par le Client vaut commande ferme et engage le Client sur l'ensemble des conditions qui y figurent, y compris financières. En cas de contradiction entre le Devis et les présentes Conditions Générales, les stipulations particulières du Devis prévalent.

Kelcible se réserve le droit de refuser une commande, de suspendre son acceptation, ou d'exiger des garanties ou un paiement anticipé, notamment en cas d'incident de paiement antérieur, de risque d'insolvabilité, d'informations insuffisantes ou de comportement de nature à compromettre la bonne exécution du contrat.

#### **Article VIII. Collaboration des Parties**

Les Parties conviennent de collaborer activement, loyalement et régulièrement pendant toute la durée du contrat. Cette collaboration constitue une condition essentielle de la bonne exécution des Prestations.

Le Client s'engage à transmettre à Kelcible, dans des délais compatibles avec le planning de réalisation, l'ensemble des informations, contenus, accès, validations, arbitrages, éléments techniques, documents, décisions et réponses nécessaires à l'exécution des Prestations. Il s'engage

également à désigner un interlocuteur principal disposant de l'autorité, de la disponibilité et des compétences suffisantes pour suivre la mission et valider les décisions nécessaires.

Le Client reconnaît que tout retard, silence, inexactitude, omission, modification tardive, indisponibilité, changement d'orientation ou absence de validation de sa part est susceptible d'impacter le planning, le coût, la qualité ou la portée des Prestations. En conséquence, Kelcible ne saurait être tenue responsable des retards, décalages, surcoûts ou difficultés résultant, directement ou indirectement, d'un manquement du Client à ses obligations de collaboration.

## **Article IX. Prix**

Les Prestations sont réalisées en contrepartie du paiement du prix figurant au Devis. Sauf stipulation contraire, les prix sont exprimés en euros hors taxes, les taxes applicables étant celles en vigueur au jour de la facturation.

Le prix des Prestations peut prendre la forme d'un forfait, d'un abonnement, d'une facturation au temps passé, d'une facturation à l'unité, ou d'une combinaison de ces modalités. Des frais de mise en place, d'audit, de cadrage, de setup, de tracking, de configuration, de gestion ou d'optimisation peuvent être facturés selon les Prestations commandées.

Sauf accord contraire, les frais engagés auprès de tiers, les licences, abonnements logiciels, frais médias, achats d'espace publicitaire, budgets plateformes, coûts d'hébergement externes, achats de noms de domaine, prestations externes ou services de partenaires ne sont pas inclus dans les honoraires de Kelcible et sont soit refacturés au Client, soit réglés directement par lui.

## **Article X. Révision des prix**

Les tarifs applicables aux prestations récurrentes, et notamment aux contrats de maintenance, d'hébergement ou d'abonnement, font l'objet d'une révision annuelle à la date anniversaire du contrat. Sauf stipulation contraire, cette révision est appliquée automatiquement à hauteur de 2 % (deux pour cent) chaque année, conformément aux modalités prévues au Devis ou dans les documents contractuels, notamment lorsqu'une clause de révision annuelle est expressément acceptée par le Client.

Cette révision a pour objet de tenir compte de l'évolution des coûts et de permettre à Kelcible de continuer à proposer des services de qualité optimale intégrant des améliorations et innovations continues.

En cas d'augmentation liée à un fournisseur tiers, à un hébergeur, à une plateforme, à un changement réglementaire, à une évolution technique ou à une hausse de coût directement supportée par Kelcible, celle-ci se réserve la faculté de répercuter tout ou partie de cette hausse au Client, sous réserve de l'en informer dans un délai raisonnable.

## **Article XI. Paiement**

Sauf stipulation particulière, les factures sont payables par virement ou prélèvement, à trente (30) jours à compter de leur date d'émission. Pour les prestations récurrentes à abonnement, le prélèvement SEPA peut être imposé comme mode de règlement exclusif lorsqu'il est prévu au Devis ou aux conditions particulières convenues entre les Parties.

Kelcible se réserve la possibilité d'exiger un acompte, un paiement comptant, un échéancier particulier ou le règlement anticipé de tout ou partie des sommes dues, notamment en cas de première commande, de prestations importantes, de développement spécifique, de risque d'impayé ou de situation particulière du Client.

En cas de non-paiement à l'échéance, il sera dû de plein droit, sans mise en demeure préalable, un intérêt de retard de douze pour cent (12 %) l'an à compter de la date de facture, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, sans préjudice de tous frais complémentaires qui pourraient être demandés sur justification, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Tout retard ou défaut de paiement autorise Kelcible, sans préjudice de ses autres droits, à suspendre immédiatement tout ou partie des Prestations en cours, à différer toute livraison ou restitution, à exiger le paiement immédiat de toutes les sommes restant dues, y compris celles non encore échues, et à refuser toute nouvelle commande du Client.

## **Article XII. Durée des contrats récurrents**

### **XII-1. Prestations de maintenance et d'hébergement**

Les prestations de maintenance et d'hébergement sont conclues pour une durée ferme de douze (12) mois à compter de leur date de prise d'effet. Elles sont tacitement reconduites pour des périodes successives de douze (12) mois, sauf dénonciation par l'une des Parties par courrier recommandé reçu au moins un (1) mois avant la date anniversaire du contrat.

Aucune résiliation anticipée n'est autorisée pendant la période d'engagement. En cas de rupture anticipée à l'initiative du Client, pour quelque cause que ce soit hors faute grave et démontrée de Kelcible, le Client restera redevable de l'intégralité des mensualités restant dues jusqu'au terme de la période d'engagement en cours.

### **XII-2. Prestations d'abonnement marketing**

Les prestations d'abonnement en matière de référencement naturel, gestion Google Ads, marketing automation, accompagnement webmarketing ou prestations assimilées sont, sauf stipulation contraire, conclues pour une durée d'engagement de douze (12) mois à compter de leur date de prise d'effet.

Par exception, certaines prestations peuvent être conclues sans engagement minimum lorsque cela est expressément prévu au Devis ou dans les conditions particulières convenues entre les Parties.

Dans tous les cas, les prestations sont tacitement reconduites à leur date anniversaire, sauf résiliation par le Client sous réserve du respect d'un préavis d'un (1) mois notifié par courrier recommandé.

Toute période entamée reste due, et la résiliation ne saurait produire d'effet rétroactif. Kelcible demeure fondée à facturer toute prestation exécutée, engagée ou planifiée avant la date effective de fin de contrat.

## **Article XIII. Prestations supplémentaires et modifications de périmètre**

Toute demande du Client excédant le périmètre défini au Devis initial, qu'il s'agisse d'une évolution, d'un ajout, d'une modification, d'une reprise, d'un nouveau besoin, d'une intervention en urgence, d'un changement de méthode, d'une adaptation fonctionnelle, d'une demande de contenu, d'une évolution graphique ou d'un travail complémentaire, donnera lieu, au choix de Kelcible, soit à un nouveau Devis, soit à une facturation complémentaire.

Kelcible n'est jamais tenue d'exécuter gratuitement des prestations qui ne figurent pas dans le périmètre contractuel initial. En cas de demande insistante ou d'intervention réalisée à titre de tolérance, cette tolérance ne saurait valoir renonciation à facturation ni novation des engagements initiaux.

## **Article XIV. Validation, recette et livraison**

Lorsque les Prestations donnent lieu à remise de Livrables, d'accès, de développements, de maquettes, de contenus, de paramétrages ou de configurations, le Client s'engage à procéder à leur vérification dans un délai raisonnable à compter de leur communication. À défaut de réserve écrite, précise et motivée formulée dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de leur remise, les Livrables seront réputés acceptés sans réserve.

Les réserves formulées par le Client doivent être circonstanciées, objectives et rattachées au périmètre contractuel. Kelcible ne saurait être tenue de corriger des demandes relevant d'un changement de besoin, d'un souhait esthétique nouveau, d'une évolution de stratégie ou d'une prestation non prévue.

Sauf mention contraire, toute mise en ligne, diffusion, publication, utilisation effective, intégration en production ou exploitation d'un Livrable par le Client vaut validation pleine et entière de celui-ci.

## **Article XV. Comptes publicitaires, outils et accès**

Lorsque Kelcible intervient sur des comptes publicitaires, comptes d'analyse, comptes de suivi, outils CRM, outils de tracking, interfaces de diffusion ou toute plateforme associée, les comptes sont, sauf stipulation contraire, créés ou exploités au nom du Client. Le Client demeure propriétaire de ses comptes et des données qui y sont attachées.

Toutefois, la restitution, la transmission ou la réouverture complète des accès administrateurs, historiques, comptes publicitaires, outils associés, documents de paramétrage, éléments de suivi, tableaux de bord ou informations connexes est expressément conditionnée au règlement intégral de l'ensemble des sommes dues à Kelcible par le Client, au titre du contrat concerné comme de toute relation contractuelle en cours.

Kelcible ne peut être tenue responsable de la suspension, du refus, du blocage, de la fermeture, de la limitation, de la modération ou de la suppression d'un compte par une plateforme tierce, ni de tout changement de politique, d'interface, de coût, de diffusion ou de fonctionnement décidé unilatéralement par ladite plateforme.

## **Article XVI. Obligations du Client**

Le Client déclare disposer de tous les droits, autorisations, licences, titres, accords et consentements nécessaires relativement aux contenus, données, visuels, textes, fichiers, marques, logos, bases, noms de domaine, éléments graphiques, informations ou documents qu'il remet à Kelcible ou qu'il lui demande d'utiliser dans le cadre des Prestations.

Le Client est seul responsable du contenu de son Site, de ses campagnes, de ses bases, de ses formulaires, de ses messages, de ses traitements de données, de ses opérations promotionnelles, de sa conformité réglementaire, de ses mentions légales, de ses politiques de confidentialité, de ses conditions contractuelles, de ses obligations d'information, de consentement et de collecte, ainsi que plus généralement du respect des règles légales, déontologiques, fiscales, commerciales ou sectorielles applicables à son activité.

Le Client s'engage à ne transmettre à Kelcible que des éléments licites, loyaux et exploitables, et à garantir Kelcible contre toute réclamation, recours, action, condamnation, coût, préjudice ou frais, y compris honoraires de défense, qui résulterait directement ou indirectement d'un manquement du Client à ses obligations.

## **Article XVII. Obligations et responsabilité de Kelcible**

Kelcible s'engage à exécuter les Prestations avec diligence, loyauté et selon les règles de l'art, dans le cadre d'une obligation de moyens. Kelcible met en œuvre les compétences, ressources, outils et méthodes qu'elle estime adaptés à la mission confiée, sans garantir un résultat déterminé, un niveau minimal de trafic, de leads, de chiffre d'affaires, de positionnement, de transformation, de rentabilité ou de disponibilité.

Kelcible peut recourir à tout prestataire, partenaire ou sous-traitant de son choix pour l'exécution de tout ou partie des Prestations, sans avoir à en solliciter l'accord préalable du Client, sous réserve d'en demeurer responsable dans les limites du présent contrat.

Kelcible ne pourra être tenue responsable lorsque l'exécution de ses obligations est empêchée, retardée ou altérée du fait du Client, d'un tiers, d'une plateforme, d'un hébergeur, d'un fournisseur, d'un changement technique, d'une décision administrative, d'un incident de sécurité, d'un cas de force majeure ou de toute autre cause extérieure raisonnablement indépendante de sa volonté.

## **Article XVIII. Limitations de responsabilité**

En tout état de cause, Kelcible ne saurait être tenue responsable des préjudices indirects, immatériels ou commerciaux, et notamment des pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires,

pertes d'opportunité, pertes d'image, pertes de données, pertes de marge, pertes de clientèle, coûts de remplacement, manque à gagner ou conséquences d'un arrêt temporaire de service.

La responsabilité totale de Kelcible, tous faits générateurs confondus, est expressément limitée au montant total hors taxes effectivement payé par le Client à Kelcible au titre de la Prestation à l'origine du dommage au cours des six (6) derniers mois précédant la survenance du fait générateur, ou, à défaut de prestation sur six mois (6), au montant effectivement perçu pour la mission concernée.

Aucune action en responsabilité ne pourra être engagée contre Kelcible plus d'un (1) an après la date à laquelle le Client a eu connaissance ou aurait dû avoir connaissance du fait générateur du dommage.

## **Article XIX. Propriété intellectuelle**

Sous réserve des droits des tiers, des composants préexistants, des licences, des outils, des briques logicielles, des CMS, des connecteurs, des bibliothèques, des frameworks, des éléments standardisés ou réutilisables, les Livrables spécifiquement développés ou créés pour le Client dans le cadre des Prestations font l'objet, après paiement intégral des sommes dues, d'un droit d'usage ou, lorsque cela est expressément convenu, d'une cession de droits dans les limites prévues au Devis.

Le Client demeure propriétaire de ses marques, signes distinctifs, contenus, données, comptes, bases et éléments préexistants. Kelcible demeure propriétaire de ses méthodes, savoir-faire, outils internes, modèles, gabarits, documents de travail, process, scripts, structures, bibliothèques et plus généralement de tous les éléments non spécifiquement cédés au Client.

Aucun transfert de propriété intellectuelle ne saurait être réputé intervenir au profit du Client avant paiement complet du prix.

## **Article XX. Hébergement, noms de domaine et services techniques**

Lorsque Kelcible intervient sur l'hébergement, le nom de domaine, les sauvegardes, les configurations serveur, les DNS ou les services techniques associés, elle agit soit comme prestataire technique direct, soit comme intermédiaire opérationnel auprès de prestataires tiers. Le Client reconnaît que les prestations d'hébergement et d'infrastructure dépendent d'outils et d'opérateurs tiers, dont Kelcible ne maîtrise ni les politiques commerciales, ni les délais, ni la disponibilité absolue.

Kelcible ne garantit pas la continuité permanente, ininterrompue et absolue des services d'hébergement, de sauvegarde, de nom de domaine, de messagerie ou de serveurs. Des interruptions, ralentissements, indisponibilités, mises à jour, migrations, incidents, attaques, maintenances ou dysfonctionnements peuvent survenir sans que la responsabilité de Kelcible puisse être engagée, sauf faute lourde démontrée de sa part.

## **Article XXI. Données à caractère personnel**

### **XXI-1. Rôle des Parties**

Dans le cadre de l'exécution des Prestations, Kelcible peut être amenée à traiter des données à caractère personnel pour le compte du Client, notamment dans le cadre de prestations d'emailing, de CRM, de marketing automation, de tracking, d'analytics, de visualisation de données, de reporting, de campagnes, de formulaires, de landing pages ou de synchronisation d'outils. Le Client agit en qualité de responsable de traitement, Kelcible en qualité de sous-traitant, sauf lorsque Kelcible traite des données pour ses propres besoins administratifs, comptables ou commerciaux, auquel cas elle agit en qualité de responsable de traitement distinct.

### **XXI-2. Obligations de Kelcible**

Kelcible s'engage à ne traiter les données à caractère personnel accessibles dans le cadre des Prestations que sur instruction documentée du Client et pour la seule durée nécessaire à l'exécution desdites Prestations. Kelcible s'engage à mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées destinées à préserver la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et

la sécurité des données, au regard de l'état de l'art, de la nature des données traitées et des risques présentés par le traitement.

Kelcible veille à ce que les personnes autorisées à accéder aux données soient tenues à une obligation appropriée de confidentialité. Elle peut recourir à des sous-traitants ultérieurs ou outils tiers nécessaires à l'exécution des Prestations, sous réserve qu'ils présentent des garanties suffisantes au regard de la réglementation applicable.

Kelcible informe le Client dans les meilleurs délais si elle estime qu'une instruction donnée par le Client est manifestement contraire à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel. Elle prête également une assistance raisonnable au Client, dans la limite des Prestations convenues, pour lui permettre de répondre aux demandes d'exercice de droits, aux obligations de sécurité ou aux notifications d'incident lorsque cela est nécessaire.

### **XXI-3. Obligations du Client**

Le Client garantit à Kelcible que les données et traitements qu'il lui confie reposent sur une base légale valable, que les personnes concernées ont été correctement informées lorsque cela est requis, que les durées de conservation sont déterminées, que les données sont pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire, et que plus généralement l'ensemble des obligations légales lui incombant en qualité de responsable de traitement sont respectées.

Le Client demeure seul responsable du contenu de ses bases, de la licéité de leur collecte, de l'obtention des consentements lorsque ceux-ci sont requis, des politiques de confidentialité mises en place, des cookies, traceurs, tags, outils de mesure, connexions API et dispositifs de collecte utilisés sur ses Sites ou dans ses campagnes.

### **XXI-4. Sort des données en fin de contrat**

À l'issue du contrat, Kelcible pourra, selon la nature des Prestations et sauf obligation légale contraire, soit restituer au Client les données qu'elle détient pour son compte, soit les supprimer, soit en cesser l'accès. Cette restitution ou suppression intervient sous réserve du règlement complet des sommes dues et dans des conditions techniques raisonnables compatibles avec les outils utilisés.

### **Article XXII. Confidentialité**

Chacune des Parties s'engage à conserver strictement confidentielles les informations, documents, données, méthodes, échanges, accès, projets, contenus, analyses, stratégies, supports et plus généralement tous éléments de nature confidentielle obtenus dans le cadre de l'exécution du contrat.

Cette obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée du contrat et pendant une durée de deux (2) ans à compter de sa cessation, pour quelque cause que ce soit. Ne sont pas considérées comme confidentielles les informations tombées dans le domaine public autrement que par la faute de la Partie qui les a reçues, ou celles dont la divulgation est exigée par la loi, une autorité administrative ou une décision judiciaire.

### **Article XXIII. Références commerciales**

Sauf opposition écrite avant signature du Devis, Kelcible peut citer le nom, le logo et les réalisations du Client comme référence commerciale.

### **Article XXIV. Non-sollicitation de personnel**

Le Client s'interdit, pendant toute la durée du contrat et pendant une période de douze (12) mois suivant sa cessation, pour quelque cause que ce soit, de recruter, faire travailler, solliciter directement ou indirectement, ou tenter de recruter ou de faire intervenir à quelque titre que ce soit, tout collaborateur, salarié, freelance ou intervenant régulier de Kelcible ayant participé à l'exécution des Prestations, sauf accord écrit préalable de Kelcible.

En cas de violation de la présente clause, le Client sera redevable envers Kelcible, à titre de clause pénale, d'une indemnité forfaitaire égale à douze (12) mois de rémunération brute ou de facturation

brute de la personne concernée, sans préjudice de la réparation intégrale du préjudice effectivement subi si celui-ci s'avérait supérieur.

## **Article XXV. Suspension, résiliation et conséquences**

En cas de manquement par le Client à l'une de ses obligations, et notamment en cas de non-paiement, de défaut de collaboration, de comportement abusif, de transmission de contenus illicites, de non-respect des délais de validation ou d'atteinte au bon déroulement de la mission, Kelcible pourra suspendre immédiatement tout ou partie des Prestations, sans indemnité, jusqu'à régularisation.

En cas de manquement grave ou persistant non réparé dans un délai raisonnable après notification, Kelcible pourra résilier le contrat de plein droit, sans préjudice des sommes déjà dues, des Prestations déjà réalisées, des engagements restant dus pendant une période ferme, ni des dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

La fin du contrat, pour quelque cause que ce soit, n'emporte pas extinction des obligations nées antérieurement, notamment des obligations de paiement, de confidentialité, de non-sollicitation, de responsabilité, de propriété intellectuelle et de règlement des sommes restant dues.

## **Article XXVI. Force majeure**

Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations lorsqu'un tel manquement résulte d'un cas de force majeure tel que défini par le droit français et la jurisprudence des juridictions françaises. Sont notamment susceptibles de constituer des cas de force majeure, lorsqu'ils répondent aux critères légaux, les coupures de réseau, indisponibilités généralisées d'infrastructure, attaques massives, pannes externes, incendies, catastrophes naturelles, conflits sociaux, défaillance d'opérateurs, décisions administratives ou impossibilités techniques majeures indépendantes de la volonté de la Partie concernée.

## **Article XXVII. Stipulations diverses**

Le fait pour Kelcible de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales ne saurait être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Si l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales était déclarée nulle, réputée non écrite ou inapplicable, les autres stipulations demeureraient pleinement en vigueur. Les Parties s'efforceront alors de substituer à la stipulation invalidée une stipulation valable se rapprochant autant que possible de l'intention économique et juridique initiale.

## **Article XXVIII. Loi applicable et juridiction compétente**

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français.

Tout différend relatif à leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur cessation ou leurs suites sera, à défaut de résolution amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de commerce d'Angers, y compris en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de procédure en référé.

## **Article XXIX. Contact**

Toute demande d'information, réclamation ou correspondance relative aux présentes Conditions Générales peut être adressée à Kelcible par courrier électronique à l'adresse suivante : [contact@kelcible.fr](mailto:contact@kelcible.fr).